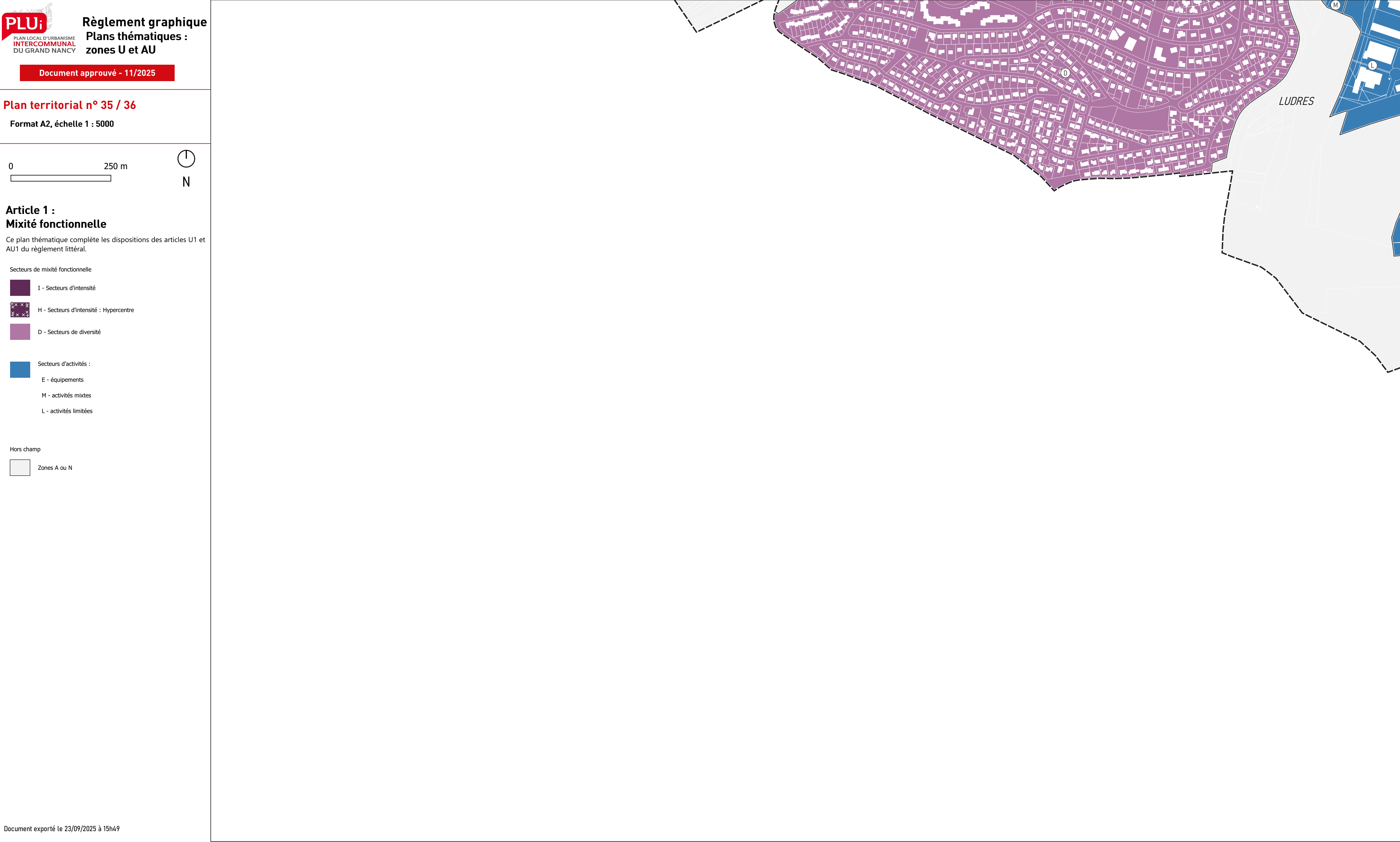
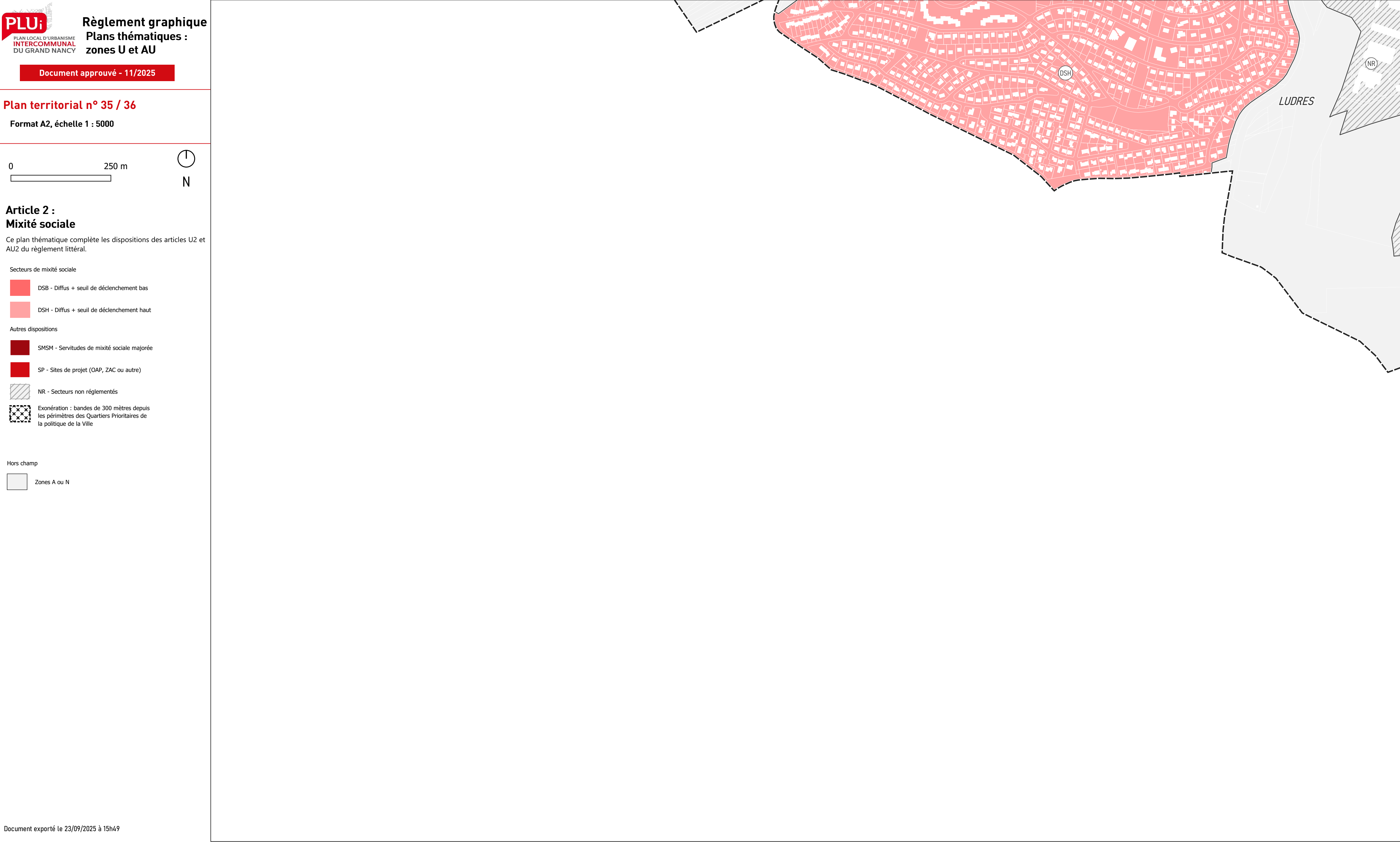
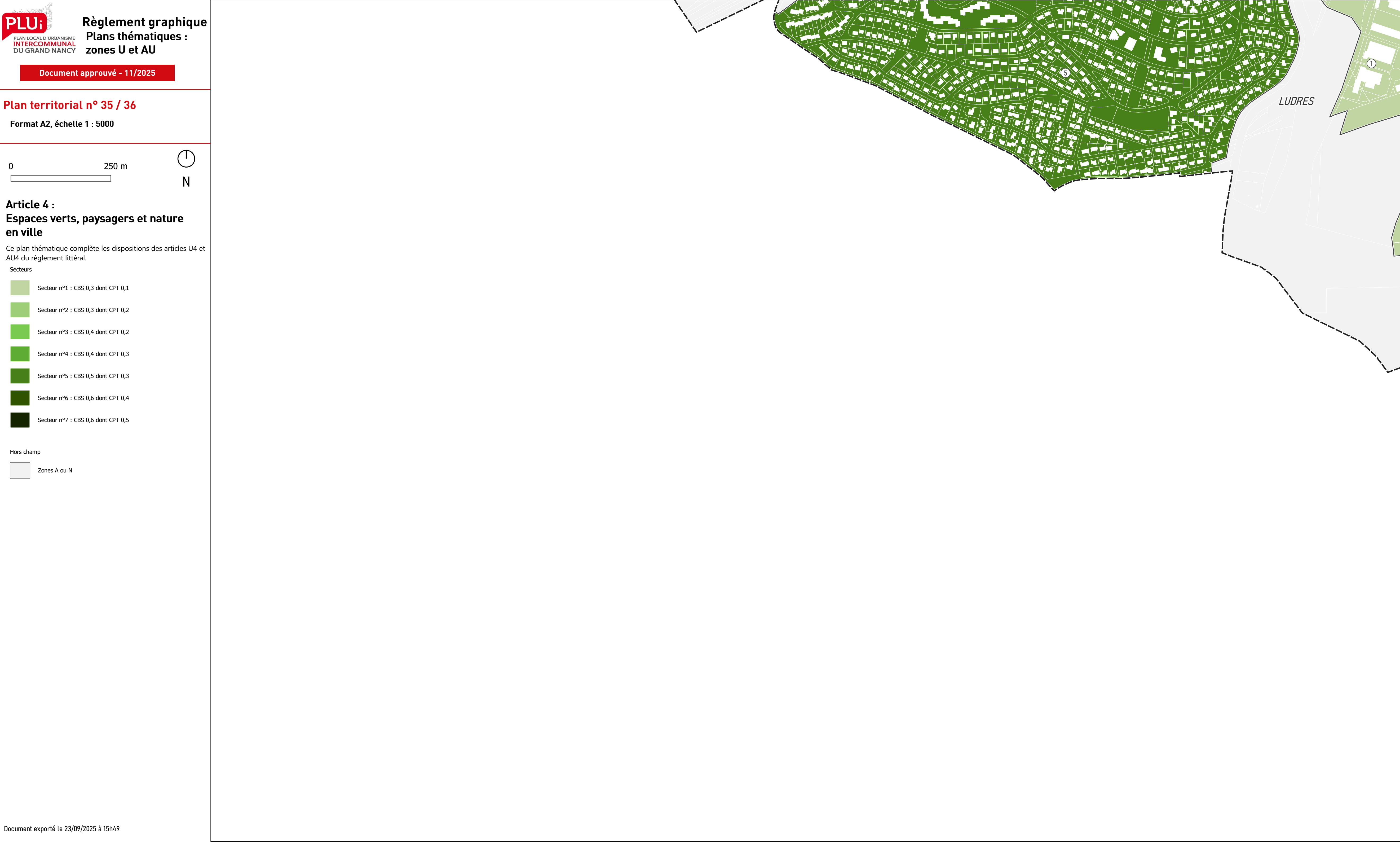










PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

DU GRAND NANCY

Règlement graphique

Plans thématiques :

zones U et AU

Document approuvé - 11/2025

Plan territorial n° 35 / 36

Format A2, échelle 1 : 5000

0

250 m

N

Article 4 :

Espaces verts, paysagers et nature

en ville

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U4 et AU4 du règlement littéral.

Secteurs

Secteur n°1 : CBS 0,3 dont CPT 0,1

Secteur n°2 : CBS 0,3 dont CPT 0,2

Secteur n°3 : CBS 0,4 dont CPT 0,2

Secteur n°4 : CBS 0,4 dont CPT 0,3

Secteur n°5 : CBS 0,5 dont CPT 0,3

Secteur n°6 : CBS 0,6 dont CPT 0,4

Secteur n°7 : CBS 0,6 dont CPT 0,5

Hors champ

Zones A ou N

Document exporté le 23/09/2025 à 15h49



Ce plan thématique complète les dispositions des articles U5 et AU5 du règlement littéral.

Secteurs

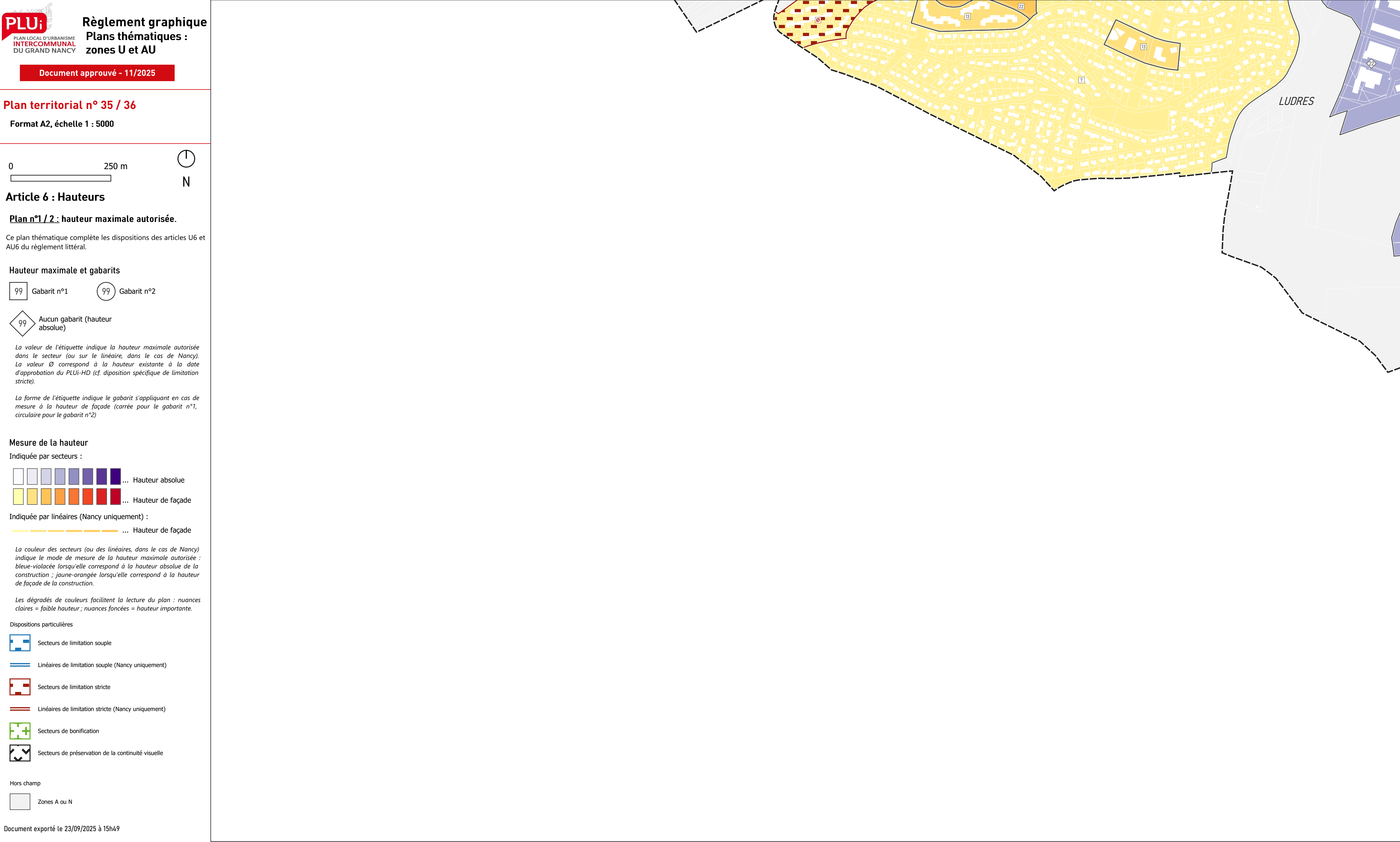
-

----- Disposition graphique reportée au plan général

Hors champ

- Zones A ou N







PLU;

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

DU GRAND NANCY

Règlement graphique

Plans thématiques : zones U et AU

Document approuvé - 11/2025

Plan territorial n° 35 / 36

Format A2, échelle 1 : 5000

0

250 m

N

Article 7 :

Qualité urbaine, architecturale et paysagère

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U7 et AU7 du règlement littéral.

Dispositions spécifiques aux ensembles urbains

1 - Centres anciens

2 - Ensemble de maisons de ville et d'immeubles de rapport

3 - Ensemble de villas

4 - Ensembles homogènes d'habitat groupé

5 - Maisons en bande

6 - Grands ensembles et résidences

Autres dispositions

DG - Dispositions générales

Éléments bâtis protégés au titre du L151-19 CU

(cf. plan général et annexe n°1 du règlement)

Éléments bâtis protégés (surfacique) - rappel

★

Éléments

Hors champ

Zones A ou N

Document exporté le 23/09/2025 à 15h49